

La décolonisation de l'espace

Le parlement bruxellois vient d'adopter une résolution qui prône la « décolonisation de l'espace public ». Un succès pour le mouvement qui l'a porté, mais qui comporte un risque d'enlèvement.

Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

La question de la présence des noms de rues et de monuments glorifiant la colonisation belge dans l'espace public n'avait jusqu'ici fait l'objet que d'un travail de sensibilisation mené par des associations (visites guidées « décoloniales »...) ou de contestations concrètes (demandes de démantèlement des statues, vols, « vandalisme »...). En adoptant, le 17 juillet 2020, une résolution relative à la décolonisation structurelle et inclusive de l'espace public bruxellois dans le cadre d'un travail de dialogue et de mémoire (1), les député.e.s bruxellois.e.s ont fait entrer ce sujet dans l'enceinte parlementaire et lui ont donné une majorité pour demander que le gouvernement y donne suite. Le premier signataire de cette résolution, le député Calvin Soierse (Ecolo), a répondu à nos questions relatives à celle-ci (voir p. 71) et nous publions également ci-après les attentes en la matière de deux associations qui se sont mobilisées sur cette question : le Collectif mémoire coloniale et lutte contre les discriminations (CMCL-CD) et Intal (lire p. 76). Mais quel est le contexte dans lequel cette résolution a été adoptée ? Quel est son



En 2008, l'activiste Théophile de Giraud macule la statue équestre de Léopold II de peinture rouge « symbole du sang des Congolais innocents tués ou mutilés » sous les ordres de celui qu'il désigne comme un « criminel contre l'humanité ». L'agence de presse Belga commentait alors « la police est arrivée quelques instants après l'incident ».

« L'ensemble des ces monuments comporte une dimension raciste »

contenu ? Et quels sont les problèmes que l'on peut déjà anticiper par rapport à la suite qui y sera donnée ?

Quatre-vingts années de propagande coloniale

Les quatre-vingts années d'occupation coloniale léopoldienne et belge en Afrique centrale ont laissé leurs traces dans notre espace public à travers un ensemble de noms de rue et

de monuments attribués ou érigés à la gloire de la colonisation et des colons. Ces monuments, notamment décrits et analysés par Luca Catherine et Matthew G. Stanard (2), ont été érigés soit à l'initiative d'associations coloniales soit d'autorités publiques belges (par exemple le ministère des Colonies, des communes...) ou avec leur soutien. Leur installation faisait partie d'une campagne de propagande permanente de l'État belge qui visait à faire adhérer la population à « l'œuvre coloniale ». L'ensemble des ces monuments comporte une dimension raciste. Il s'agissait non seulement d'occulter le caractère criminel de la colonisation belge, mais encore de la justifier en la présentant comme une œuvre émancipatrice, apportant des bienfaits aux peuples « indigènes ». Pour ce faire, ils célèbrent dans la pierre et le bronze les « pionniers » belges de la colonisation « morts pour la civilisation » et les présentent

comme des « surhommes », tandis que les indigènes sont représentés comme des « sous-hommes », que seule l'action coloniale pouvait faire accéder à un stade plus « évolué » de l'humanité. Matthew G. Stanard pointe certaines caractéristiques de ces monuments : la conquête léopoldienne est héroïsée ; en contrepoint à la représentation virile des pionniers belges, l'Afrique est généralement représentée comme une femme, ou une femme avec des enfants, les Africains sont représentés nus ou quasi nus, etc. (3). Le message porté par ces monuments, souvent utilisés durant de longues années pour des cérémonies commémoratives, est bien résumé dans une citation de Léopold II inscrite en dessous de l'un d'eux : « J'ai entrepris l'œuvre du Congo dans l'intérêt de la civilisation et pour le bien de la Belgique. »

Depuis la remise en cause du récit national justifiant la colonisation

public au parlement

belge et l'émergence en Belgique d'une conscience des crimes coloniaux qui y sont liés, qui fait suite à la publication des livres d'Adam Hochschild et de Ludo De Witte, à la fin des années 1990 (4), il y a eu de premières actions de contestation des monuments coloniaux dans la première décennie des années 2000 (organisation, par Luca Catherine et le CADTM, de visites guidées critiques de ce patrimoine, demande de retrait d'une plaque à Liège, peinture en rouge sang de la statue équestre de Léopold II située place du Trône, main coupée d'un figurant congolais faisant partie du monument dédié à Léopold II à Ostende, etc.). Ces actions n'ont toutefois eu qu'un impact limité (fin de non-recevoir pour le retrait de la plaque à Liège, nettoyage de la statue équestre, seule la main coupée à Ostende est demeurée). Quelques plaques de « contextualisation » ont été posées auprès de statues de Léopold II en Flandre, mais



DES CONTEXTUALISATIONS QUI ÉDULCORENT LES CRIMES

En Flandre, depuis la fin de la première des décennies des années 2000, les autorités locales flamandes ont commencé à apposer des plaques de « contextualisation » auprès des statues de Léopold II qui y sont érigées. Toutefois, ces dites « contextualisations » sont loin de dénoncer les crimes commis au Congo sous la responsabilité suprême de Léopold en tant que crimes contre l'humanité. En en présentant une

vision édulcorée, qui *in fine* ne remet pas en cause l'hommage au souverain qu'est l'exposition de sa statue, ces contextualisations apparaissent moins comme une rupture avec le négationnisme belge que sa perpétuation adaptée au contexte actuel. On peut ainsi lire auprès des statues de Léopold II à Hal : « Le commerce du caoutchouc et de l'ivoire, qui était en grande partie entre les mains du roi, a coûté de nombreuses

vies humaines au peuple congolais. » A Ostende : « Outre la symbolique coloniale du monument, la politique coloniale mise en place suscite encore aujourd'hui une grande controverse. » A Gand : « Le pouvoir de Léopold II et les actions des colons belges sous son régime au Congo soulèvent aujourd'hui des questions, notamment sur l'approche brutale et criminelle envers la population locale et son exploitation inhumaine. »

« La mort de George Floyd a déclenché une vague de protestations qui s'est étendue dans le monde »

elles ne portent généralement que des textes qui sont loin de condamner nettement la colonisation et les crimes commis (lire l'encadré ci-contre). Durant la seconde décennie des années 2020, le Collectif mémoire coloniale et lutte contre les discriminations (CMCLCD) a progressivement développé l'organisation régulière de visites guidées et critiques de ce patrimoine. Il a également fait campagne, avec d'autres associations (dont Intal, Bamko...), pour la création d'une place publique dédiée à Patrice Lumumba. En 2018, après plusieurs années de campagne en ce sens, cela a abouti à la création d'un square Lumumba, à ce stade minuscule et très peu visible, sur le territoire de la Ville de Bruxelles (5).

Black Lives Matter

En 2019, lors de la formation du nouveau gouvernement bruxellois (PS – Ecolo – Défi – Groen – VLD – SP.A), cette question a trouvé une

place (très réduite) au sein de l'accord de majorité, lequel stipule à cet égard que le gouvernement « *initiera une réflexion, en concertation avec le monde académique et les acteurs associatifs concernés, relative aux symboles dans l'espace public liés à la colonisation* ». Près d'un an plus tard, la mort de George Floyd, étouffé le 25 mai 2020 lors d'un contrôle de police aux USA, a déclenché une vague de protestations dans l'ensemble des Etats-Unis, qui s'est largement étendue dans le monde sous le slogan *Black Lives Matter*, dénonçant le racisme et les violences policières. Dès les premiers jours du mois de juin, les protestations aux USA ont notamment visé les monuments dédiés aux Confédérés (c'est-à-dire aux défenseurs de l'esclavage durant la guerre de Sécession, de 1861 à 1865), les violences racistes d'aujourd'hui étant mises en rapport avec la glorification de ce passé. En quelques semaines, des dizaines de monuments ont été mis à bas par les

manifestants ou retirés à la suite de décisions d'autorités publiques ou privées compétentes.

En Belgique, ce mouvement a reçu un large écho, malgré le contexte de crise sanitaire qui limitait les possibilités d'actions collectives. De premiers rassemblements (non autorisés) ont eu lieu à Bruxelles et à Gand le 1^{er} juin, puis à Liège le 6 juin et enfin un rassemblement autorisé s'est tenu à Bruxelles, le 7 juin, ralliant plus de 10.000 personnes. Dès le 26 mai, une pétition a été mise en ligne qui demande « *d'enlever toutes les statues de Léopold II* » (lire l'encadré ci-contre). En quelques jours, elle a recueilli plus de 20.000 signatures (elle en compte, début septembre, plus de 80.000). De nombreux monuments coloniaux ont été contestés sur le terrain. Dans les premiers jours de juin, la statue de Léopold II à Ekeren (Anvers) a été « vandalisée » à plusieurs reprises, ce qui a amené à son



« ENLEVER TOUTES LES STATUES LÉOPOLD II »

Ce 26 mai, une pétition a été mise en ligne demandant « d'enlever toutes les statues de Léopold II ». Elle a en quelques jours recueilli 20.000 signatures (elle en comptait 84.000 au moment d'écrire cet article). Cette pétition stipule notamment : « Malgré tout le mépris qu'il a eu pour la vie et le peuple congolais, Léopold II est toujours commémoré dans toute la Belgique. C'est pour ça que nous demandons à la Ville de Bruxelles d'enlever toute statue en hommage à Léopold II. En commençant par celle sur la place du Trône. La Ville de Bruxelles accueille chaque année des millions de touristes et c'est ça qu'on veut leur montrer ! Bruxelles, capitale de la Belgique et de l'Europe compte près de 200 nationalités. En tant que telle cette statue n'y a pas sa place, pas plus qu'ailleurs en Belgique. (...) Nous mettons comme deadline le 30 juin 2020. Le 60ème anniversaire de l'indépendance du Congo (...) »

⇒ retrait. Suite à une pétition lancée le 5 juin par une étudiante, l'Université de Mons a décidé quelques jours plus tard de retirer un buste de Léopold II. De même, suite à une pétition, aux démarches d'organisations et de professeurs, l'Université catholique de Leuven a également décidé, le 10 juin, de retirer un buste de Léopold II de sa bibliothèque, ce qui a été pleinement assumé et assorti d'une motivation détaillée par son recteur (6). A Hal, le 14 juin, le buste de Léopold II, après avoir été repeint et mis à bas de son socle, a été temporairement retiré de l'espace public par les autorités communales. En région bruxelloise, différentes statues du roi Léopold ont également été taguées (celle de la place du Trône, dès le 6 juin, celle du Jardin du roi d'Ixelles, le 13 juin) ou mises à bas de leur socle, comme celle d'Auderghem, le 11 juin, ce qui a conduit la commune à décider de la retirer provisoirement. Quelques jours plus tôt, le Bourgmestre de la commune, Didier Gosuin, avait déjà fait enlever



7 juin 2020, manifestation Black Lives Matter : Take « Leopold II off his horse », « Unite not divide ».

la mention « en hommage à ceux qui ont apporté la civilisation au Congo », qui figurait près du buste. La suppression de cet élément le plus explicite du caractère colonial du monument n'a manifestement pas dissuadé les activistes. Le 11 juin, ce fut également au tour de la statue du dernier roi du Congo belge, Baudouin, placée devant la cathédrale de Bruxelles, d'être badigeonnée de rouge.

C'est donc dans ce contexte très particulier que des parlementaires bruxellois issus des partis membres de la majorité ont déposé, le 5 juin, une proposition de résolution « relative à la décolonisation structurelle et inclusive de l'espace public bruxellois » qui a par

comme seul vote contre) (voir l'interview de son premier signataire, p. 71) (7).

Une résolution pionnière et limitée

Le texte de la résolution (voir l'extrait dans l'encadré, p. 74) est à certains égards très novateur. Pour la première fois, un parlement belge reconnaît la décolonisation de l'espace public en tant qu'objectif d'une politique publique, tout en faisant le lien entre le patrimoine colonial et la perpétuation du racisme et des discriminations. Les limites de ce texte sont néanmoins apparentes. Il s'agit pour l'essentiel d'une déclaration d'intention qui ne porte aucun contenu

« Pour la première fois un Parlement belge reconnaît la décolonisation de l'espace public en tant qu'objectif d'une politique publique »

la suite été réécrite et a sur cette base reçu le soutien de différents groupes de l'opposition (cdH – CD&V – PTB – PVDA), avant d'être adoptée par le parlement bruxellois le 17 juillet (avec l'abstention du MR et la NV-A

concret par rapport à l'espace public bruxellois. L'élaboration des propositions précises est remise à un groupe de travail que le gouvernement bruxellois devra mettre en place. Quant à l'application éventuelle, il

s'agira le plus souvent d'une compétence communale. L'orientation générale de la résolution reste également assez floue : si elle condamne la colonisation, elle ne va pas jusqu'à la qualifier de criminelle, et encore moins à reconnaître des crimes contre l'humanité ou à pointer des responsables. Or il faut bien reconnaître ces faits pour juger correctement ce qu'il convient, par exemple, de faire de la statue équestre de Léopold II et du boulevard qui porte son nom (voir encadré ci-contre).

La confusion de la résolution va jusqu'à aboutir à la décision « d'organiser un événement de commémoration des victimes de la colonisation et

de papier, sans implication pratique dans le réel. (...) Sans surprise, rien dans le projet de résolution n'évoque le lien entre la colonisation belge au Congo et la constitution du capital de certaines grandes entreprises. (...) Ceux qui ont pillé le Congo et massacré le peuple congolais sont les mêmes qui ont exploité et réprimé la classe ouvrière en Belgique. Pour nous,

il s'agit là d'un point d'attention fondamental, qui s'oppose non seulement à une sorte d'antiracisme libéral qui se contente de la place dans l'élite accordée aux personnes issues de l'immigration, à l'image de Barack Obama, sans guère de changements structurels, mais aussi à une sorte d'antiracisme qui oppose les Noirs et les Blancs. » (8). Inversement, les députés du groupe Défi, qui ont également soutenu le texte,

« Défi compte laisser en place les statues de Léopold II »

ont répété leur volonté de maintenir le patrimoine existant ». La députée Nicole Bomele Nketo (Défi) insistant : « Il ne faut pas diviser, mais réconcilier. (...) Beaucoup de gens s'inquiètent pour les statues. Je les rassure : le groupe Défi compte laisser en place les statues de Léopold II, mais des notices explicatives leur seront ajoutées qui relateront la vérité historique et contextualiseront la figure de ce roi », avant de conclure : « J'aimerais appeler à la patience, voire à la retenue, dans les communes, afin que les motions éventuellement déposées n'anticipent pas les conclusions des travaux qui débiteront bientôt aux parlements fédéral et régional. ».

A suivre Défi, les transformations effectives de l'espace public bruxellois seraient ainsi renvoyées aux conclusions (improbables ?) de la Commission spéciale fédérale (lire p. 50) et à celles du « groupe de pilotage » institué au niveau bruxellois en application du décret. Mais en l'absence d'orientation politiquement assumée et vu son hétérogénéité dans sa composition associative et académique, ce groupe de pilotage chargé de formuler des propositions au gouvernement ne risque-t-il pas de servir de caution pour un statut quo ou pour des solutions qui ne soient pas porteuses d'une décolonisation véritable ? Il est remarquable que, dans

□ □ □

QUE FAIRE DU BOULEVARD LÉOPOLD II ?

Situé sur le territoire des communes de Molenbeek et de Koekelberg, le boulevard Léopold II, où se trouve situé le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, honore la mémoire d'un responsable de crimes contre l'humanité. Que faut-il en faire ? Le 12 juin, la bourgmestre de Molenbeek, Catherine Moureaux (PS), a proposé l'organisation d'une consultation populaire pour décider d'un éventuel changement de nom : « Cette consultation populaire aurait lieu à l'échelle de la Région bruxelloise vu l'importance de cette artère, qui dépasse les communes concernées directement. Personnellement, j'ai choisi, je suis favorable au changement de nom, je ferai campagne dans ce sens en toute hypothèse. » Cette proposition, qui aurait le mérite d'ouvrir un large débat citoyen, trouvera-t-elle un écho au niveau régional ? A défaut, n'appartient-il pas aux conseils communaux de Molenbeek et de Koekelberg de prendre leurs responsabilités ?

l'appel aux candidat.e.s pour faire partie de ce groupe, qui a été publié dès le 13 juillet, sous la responsabilité du secrétaire d'État chargé de l'Urbanisme et du Patrimoine, il n'est pas fait mention d'un objectif de « décolonisation structurelle et inclusive de l'espace public » mais seulement du lancement « d'un groupe de travail sur la présence des symboles coloniaux dans l'espace public » (9). On peut déjà raisonnablement augurer que les représentants d'associations décoloniales qui seront invités à participer à ce groupe de travail seront mis sous forte pression pour accepter et cautionner des positions dites de « compromis » qui pourraient se résumer au retrait de quelques noms de rues dédiés à l'un ou l'autre collaborateur de Léopold II et à l'organisation de la pose de quelques plaques explicatives ambiguës.

Point d'appui ou marais ?

Le débat qui s'est tenu ce 22 juin au conseil communal de la Ville de



11 juin 2020 : Un buste de Léopold II déboulonné à Auderghem.

de célébration des liens qui unissent la Région à son héritage africain » (sic). Or, si les « liens qui unissent la Région à son héritage africain » sont bien la colonisation elle-même, comment le parlement bruxellois peut-il prétendre sans indécence les célébrer en même temps qu'il commémorerait les « victimes de la colonisation » ? Et n'y aurait-il pas une forme de déni à prétendre « commémorer » les victimes tout en refusant de pointer les responsables ? Le débat parlementaire qui a entouré l'adoption de la résolution éclaire ses limites et ambiguïtés. D'un côté, tout en y apportant son soutien, le député PTB Peyta Obolensky a souligné les questions selon lui non résolues ou occultées dans le texte adopté : « Jusqu'à preuve du contraire, il ne s'agit que d'un bout



Proposition de motion introduite par le MR au Conseil communal de la Ville de Bruxelles (extrait)

Ce 22 juin 2020, le Conseil communal de la Ville de Bruxelles a discuté de la proposition de motion ci-dessous (extrait). Cette motion a été rejetée, notamment par les groupes de la majorité (PS – Ecolo – Défi – Groen – SP.A). Elle a toutefois reçu, outre le soutien du MR, celui des conseillers communaux du VLD, du CD&V, de la N-VA et du cdH (le cdH demandant toutefois, par la voix de M. Bertin Mampaka, que l'ordre des 1. et 2. soit inversé).

« Le Conseil communal, (...) Considérant que l'Histoire n'est au service ni du politique, ni des revendications communautaristes ; Considérant que la période coloniale reste un sujet sensible dans notre pays et continue à diviser ceux qui jettent un

regard sévère sur la façon dont le Congo a été géré par Léopold II et par la Belgique, et ceux qui estiment que la Belgique a joué un rôle majeur dans le développement du pays ; (...) ; Considérant que le simple retrait de statues reviendrait à attiser des tensions et relancer des débats passionnés alors qu'il faut fédérer et non diviser ; Considérant qu'installer, aux côtés de ces références historiques et commémoratives, des plaques argumentaires pédagogiques expliquant de manière équilibrée le contexte de l'époque, les réalisations des protagonistes et la réalité historique permettra à chacun de mieux appréhender notre Histoire dans toute sa complexité et d'évaluer la possible grandeur et les éventuels méfaits des personnages représentés ou

évoqués dans ces statues ou plaques commémoratives ; Décide :

1 : De maintenir les statues, monuments historiques et plaques commémoratives dans l'espace public de la Ville de Bruxelles car les événements importants de notre passé constituent, en bien ou mal, des éléments importants de notre identité.

2 : D'installer, à côté des statues, monuments historiques ou plaques commémoratives susceptibles de heurter une partie de la population de la Ville une plaque argumentaire historique et pédagogique permettant à chacun de mieux appréhender notre Histoire dans toute sa complexité et d'évaluer la possible grandeur et les éventuels méfaits des personnages historiques ainsi représentés. (...) ».

(voir p. 50) et par la région bruxelloise. En attendant ces conclusions, il a indiqué que la Ville de Bruxelles ne prendrait aucune initiative en la matière, rejetant par là-même la suggestion de M. De Lille.

Kalvin Soiresse, premier signataire de la résolution adoptée par le parlement bruxellois, indique que la mise en place du groupe de travail bruxellois ne doit pas empêcher la poursuite des contestations de monuments coloniaux sur le terrain, ni les communes de déjà prendre des initiatives pour décoloniser leur espace public « que du contraire, ce sont ces initiatives qui doivent nourrir le débat », indique-t-il (lire p. 71). Les initiatives parlementaires régionales ou fédérales seront-elles des caisses de résonance et des points d'appuis pour le mouvement social décolonial, qui existe bien sur le terrain mais dont l'ampleur ne doit pas être surestimée, lui permettant d'inscrire sa marque dans les politiques publiques ? Ou bien constitueront-elles un marais de commissions, de groupes de travail et de compromis dans lequel ce mouvement s'enlisera ? A ce stade, les deux évolutions paraissent possibles. □

« Les représentants d'associations décoloniales seront mis sous forte pression pour cautionner des positions dites de compromis »

⇒ Bruxelles, parallèlement à la discussion parlementaire, donne déjà un avant-goût des termes de la discussion qui suivra l'adoption de la résolution. D'un côté, M. De Lille (Groen) a plaidé, depuis son banc de conseiller communal, pour que la Ville de Bruxelles commande des interventions artistiques sur la sta-

tue équestre de Léopold II afin de la transformer en monument décolonial et de susciter le débat public à ce sujet. De l'autre, les conseillers communaux du MR ont déposé un projet de motion demandant le maintien des monuments coloniaux en place sur le territoire de la Ville de Bruxelles ainsi que la pose auprès de ceux-ci de « plaques argumentaires historiques et pédagogiques permettant à chacun de mieux appréhender notre Histoire dans toute sa complexité et d'évaluer la possible grandeur et les éventuels méfaits des personnages historiques ainsi représentés » (lire l'encadré ci-dessus). Au nom de sa majorité, le bourgmestre Philippe Close (PS) a plaidé pour le rejet de la motion, tout en indiquant sa volonté de s'en remettre aux conclusions qui seront adoptées en la matière par la commission spéciale du parlement fédéral

(1) Doc A 192 – 2019 – 2020

(2) Luca Catherine, *Promenade au Congo – Petit Guide anticolonial de Belgique*, Aden, 2010 ; Matthew G. Stanard, *The Leopard, the Lion, and the Cock – Colonial Memories and Monuments in Belgium*, Leuven university Press, 2019.

(3) M. Stanard, p. 147.

(4) Adam Hochschild, *Les Fantômes du roi Léopold II, Un holocauste oublié*, (1998), Ludo De Witte, *L'Assassinat de Lumumba* (1999), voir aussi ; Arnaud Lismond-Mertes, « Le négationnisme belge », *Ensemble !* n° 92, décembre 2016, p. 60.

(5) Arnaud Lismond-Mertes, « Une place Lumumba à Bruxelles », *Ensemble !*, n° 97 septembre 2018, p. 78.

(6) Luc Sels, Rector of KU Leuven, « Values made visible : KU Leuven places bust of Leopold II in storage », 12 juin 2020.

(7) PRB – Doc A- 192 – 2019/2020.

(8) PRB – Compte rendu de la séance plénière du 16.07.20

(9) www.urban.brussels

11 juin 2020 :
La statue du roi
Baudouin face
à la Cathédrale
St Michel.



« Il faut envisager des transformations radicales »

Kalvin Soiresse (Ecolo) est le premier signataire de la résolution adoptée par le parlement bruxellois concernant la décolonisation de l'espace public. Quelles sont ses attentes ?

Propos recueillis par Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

En 2016, nous avons déjà rencontré Calvin Soiresse lorsqu'il était le coordinateur du Collectif mémoire coloniale et lutte contre les discriminations (CMLCD) (1). Lors des élections de 2019, il a été élu au parlement bruxellois, sur la liste Ecolo. Premier auteur de la résolution parlementaire « *relative à la décolonisation structurelle et inclusive de l'espace public bruxellois dans le cadre d'un travail de dialogue et de mémoire* » adoptée en juillet 2020 (2) (lire l'encadré p. 74), nous avons abordé avec lui l'esprit, le contenu de cette résolution ainsi que certaines questions qui se posent pour sa mise en œuvre. Enfin, nous lui avons demandé son avis sur la contestation par certains de la légitimité de son invitation, ce 30 juin, sur les ondes de la RTBF pour réagir à la lettre du Roi Philippe évoquant le passé colonial, au motif qu'il était d'origine togolaise et non congolaise.

Ensemble ! : La résolution parlementaire évoque une nécessité de procéder à une « décolonisation structurelle de l'espace public bruxellois » ? Qu'entendez-vous par là ?

Kalvin Soiresse: Il s'agit d'un sujet sur lequel plusieurs associations travaillent depuis une dizaine d'années, entre autres le Collectif mémoire coloniale et lutte contre les discriminations (CMCLD), dont j'ai été le coordinateur avant de devenir mandataire politique. Le parti Ecolo l'a intégré dans son programme et s'est ensuite battu pour qu'il figure dans les accords de gouvernement de la Région bruxelloise et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Finalement, c'est aujourd'hui devenu une thématique qui reçoit une attention politique

encore plus large à travers les mobilisations citoyennes qu'elle suscite et l'adoption de cette résolution.

Que vise-t-on ? La colonisation belge a commencé à s'inscrire dans l'espace public belge et bruxellois au début du XXe siècle. Cela reflétait le projet colonial et la volonté politique d'alors de le promouvoir et de le glorifier. La présence de ces monuments et noms de rues a un impact sur les mentalités et c'est bien dans ce but qu'ils ont été créés. Ils ont contribué à façonner les imaginaires selon des stéréotypes racistes qui justifiaient la colonisation, en engendrant ainsi des complexes de supériorité chez les uns et d'infériorité



« La statue équestre de Léopold II, c'est une statue qu'on ne peut pas rater quand on vit à Bruxelles »

rité chez les autres. Le tout a perduré jusqu'à aujourd'hui, bien au-delà de la période coloniale, ce qui constitue un contexte propice pour la perpétuation de discriminations que subissent encore actuellement de nombreux Afrodescendants. Le monument colonial bruxellois le plus marquant est sans doute la majestueuse statue équestre de Léopold II, disposée à proximité du Palais royal. Là où elle est placée et avec ses caractéristiques architecturales propres, c'est une statue qu'on ne peut pas rater quand on vit à Bruxelles. C'est sans doute celle qui impacte le plus fortement l'imaginaire des Bruxellois quand ils passent devant elle.

L'inscription coloniale dans l'espace public bruxellois va bien au-delà de cette statue. Tout ce quartier du palais est marqué par la colonisation. Sur la Place royale, on trouve par exemple une plaque qui rend hommage à l'administration coloniale là où se trouvaient ses bureaux. Un peu plus loin à Etterbeek, il y a le musée du Cinquantenaire et son parc qui contiennent de nombreux monuments et références liés à la colonisation belge, dont le « Monument du Congo » érigé pour rendre hommage à « l'œuvre civilisatrice » des « pionniers » belges de la colonisation, qui comprend notamment l'inscription

⇒ « *L'héroïsme militaire belge anéantit l'Arabe esclavagiste* » (le mot arabe a été effacé), mais aussi la statue d'Albert Thys, qui a bâti sa fortune grâce aux entreprises financières qui organisaient l'exploitation du Congo léopoldien. Le quartier des casernes à Etterbeek comprend lui aussi une myriade de noms de rues qui honorent des coloniaux, dont par exemple, l'avenue commandant Lothaire qui est dédiée à une personne dont l'historien belge Pierre-Luc Plasman – à maints égards modéré dans ses jugements – indique qu'elle faisait « régner un régime de terreur » parmi la population locale, allant jusqu'à la crucifixion de femmes et d'enfants. Ou encore l'avenue Général Fivé, où la plaque de « contextualisation » explique que Fivé a participé aux campagnes de Léopold II « contre l'esclavagisme »... Alors qu'aujourd'hui plus personne ne peut soutenir d'une façon crédible, comme la propagande l'affirmait, l'idée que Léopold II se soit engagé dans une croisade humanitaire pour protéger les Congolais de

l'époque de la colonisation, et que des plus jeunes ont du mal à accepter, des stéréotypes racistes dont ils ont eux-mêmes hérité d'une façon parfois inconsciente, ou encore des situations où les parents s'opposent à l'établissement de relations amoureuses entre leurs enfants et des personnes africaines ou afrodescendantes, etc. Si on explicite les stéréotypes sous-jacents que la propagande coloniale a inscrits dans l'espace public, ces personnes font le lien avec le racisme auquel elles ont été confrontées. Chez beaucoup d'Afrodescendants, ce patrimoine suscite des sentiments de rage, de révolte, leur donne la « boule au ventre », certains le mettant en relation avec le racisme et les discriminations qu'ils subissent. C'est pour faire changer cette situation que le gouvernement bruxellois, avec le soutien d'une majorité élargie au sein du Parlement, a décidé de s'engager pour la décolonisation de l'espace public de la région.

Quel est le contenu de la résolution

« Les monuments coloniaux ont contribué à façonner les imaginaires selon des stéréotypes racistes »

l'esclavage, puisqu'il s'est lui-même allié aux trafiquants d'esclaves au gré de ses intérêts et qu'il a mis en place un régime de réquisition et de travail forcé qui s'apparente à maints égards à la situation qu'il prétendait combattre.

Personnellement, c'est à travers les visites guidées du patrimoine colonial bruxellois que j'ai organisées lorsque que j'étais coordinateur du CMCLCD que j'ai véritablement pu appréhender à quel point la question coloniale était ancrée dans l'espace public bruxellois ainsi que dans les consciences et les histoires familiales de beaucoup. Il n'a pas été rare que des personnes, qui avaient d'abord assisté à une visite silencieusement fondent en larmes à la fin de celle-ci et me confient tout ce que ça évoquait pour elles. Que ce soit des propos outrageusement racistes tenus dans des réunions de familles par des parents qui ont vécu à

qui a été adoptée au parlement bruxellois et quel résultat concret espérez-vous qu'elle porte ?

Ce travail parlementaire s'inscrit dans le prolongement de l'accord de gouvernement bruxellois qui, pour la première fois dans l'histoire belge, mentionne explicitement une ambi-



CC.S.A.3.o. EMDEE



tion de soutenir la connaissance de l'histoire coloniale belge et d'initier une réflexion sur les symboles coloniaux présents dans l'espace public. La composante écologiste de la majorité n'y est pas pour rien. Toutefois, la mention de ce sujet dans l'accord ne détaillait pas explicitement comment ce travail serait mené. Depuis mon élection en 2019, je me suis impliqué sur ce sujet à travers différentes questions parlementaires et des rencontres avec des acteurs de terrain. Cela m'a amené à proposer le dépôt d'une proposition de résolution parlementaire qui balise le travail du gouvernement, qui a été écrite avec les groupes de la majorité (PS – ECOLO – Defi – Groen – VLD – SPA). Dans un second temps, ce projet de résolution a été amendé et réécrit avec certains groupes de l'opposition (cdH – CD&V – PTB - PVDA) qui s'y sont ralliés, tandis que le MR s'est abstenu et que seule la N-VA a voté contre.

Quant à son contenu, la résolution parlementaire demande au gouvernement de faire réaliser un inventaire scientifique des monuments et noms de rue liés à la colonisation, afin que le sujet puisse être abordé en pleine connaissance de cause. Elle lui demande de mettre en place un groupe de pilotage, composé à la fois de représentants associatifs et d'experts scientifiques concernés par la problématique, qui



Le 10 juin 2020.

soit chargé de remettre au gouvernement des propositions concernant la place et le traitement des vestiges coloniaux ainsi que d'accompagner les communes dans leurs démarches analogues. Nous souhaitons que les Bruxellois.e.s participent à ce débat, et nous avons demandé au gouvernement de soutenir financièrement des initiatives associatives, artistiques ou scolaires qui le font vivre à travers des débats, colloques, expositions, formations, etc.

Concernant le patrimoine colonial, la résolution évoque plusieurs pistes, qu'elle met dans les mains du groupe de pilotage et du gouvernement. Tout d'abord, nous ne sommes pas favorables à ce que l'ensemble de ce patrimoine soit enlevé. Il y a des cas où ce n'est tout simplement pas possible, comme par exemple pour les arcades du Cinquantenaire. En outre, il nous semble qu'il est souvent préférable d'utiliser ce patrimoine pour expliquer ce qu'a été la colonisation belge et pour porter un discours décolonial. C'est en ce sens que les contextualisations nous paraissent une piste à suivre. Mais ça ne peut se limiter au dépôt de plaques explicatives. Pour décoloniser ces monuments, il faut également envisager de demander à des artistes de s'en emparer pour les transformer et en suggérer une lecture critique. Nous pensons également que dans ce travail sur le patrimoine et les noms de rues, la dimension du genre devra être

prise en compte afin de mettre fin à l'invisibilisation dont les femmes sont jusqu'à aujourd'hui largement victimes dans ce registre. Enfin, la dimension quantitative du patrimoine devrait également être prise en compte. La propagande coloniale a inondé l'espace public de marques

de Léopold II. On en compterait plus de septante en région bruxelloise. Si toutes ne doivent pas disparaître, on devrait pouvoir discuter sereinement de la suppression d'une partie d'entre elles, ainsi que du déplacement de statues dans des musées, etc. C'est, au vu de son passé criminel, ce que la commune d'Ixelles a prévu pour la statue d'Emile Storms. Par ailleurs, le Parlement s'engage à travers cette résolution à organiser, en concertation avec toutes les associations d'Afrodécendants, un événement pour commémorer les victimes de la colonisation et qui en même temps mette en avant « l'héritage africain de Bruxelles », l'apport positif d'Afrodécendants à notre région.

Comment pensez-vous qu'il faut qualifier Léopold II et les crimes coloniaux commis à l'époque ?

Pour toute cette époque, Léopold II doit être considéré comme le premier responsable des crimes coloniaux, dont certains sont bien des crimes contre l'humanité commis sous son autorité et dans le cadre d'un régime qu'il avait mis en place. Pour s'en tenir à ce seul aspect, les massacres de civils, de femmes et d'enfants qui se sont produits sous la responsabilité de Léopold II ne peuvent qu'être qualifiés de crimes contre l'humanité.

Que faire des noms de rues et des monuments qui le glorifient, à commencer par sa statue équestre et le Boulevard Léopold II ? La résolution n'en dit rien. Peut-on espérer que le groupe de pilotage ou le gouvernement impose un changement radical ?

La résolution parlementaire a une portée générale et ne visait donc pas à proposer des solutions particulières pour l'une ou l'autre situation. Comme indiqué, le minimum est une contextualisation ou une transformation artistique. Personnellement, je ne verrais pas d'un mauvais œil que certaines rues dédiées à Léopold II soit rebaptisées. Ce sera notamment sur base de la participa-

« Ce sont des crimes contre l'humanité qui ont été commis au Congo sous l'autorité de Léopold II »

tion citoyenne et avec les communes que des solutions devront être trouvées, par exemple pour le Boulevard Léopold II, voirie régionale est située sur Molenbeek et Koekelberg. Pour la statue équestre de Léopold II, certains évoquent l'idée d'en faire un mémorial, peut-être faut-il songer à un projet de quartier plus global dans lequel l'intégrer, qui en contextualise l'ensemble des nombreuses traces coloniales...

Différentes plaques dites de « contextualisation » ont déjà été placées auprès de statues de Léopold II. Mais ces textes de compromis n'évoquent les crimes léopoldiens que comme des détails de l'histoire ou de façon allusive...

Ça ne peut pas être considéré comme de la contextualisation. Pour décoloniser des monuments et statues réa-



TEXTO

La résolution adoptée par le parlement bruxellois (extraits)

La résolution adoptée le 17 juillet par le Parlement bruxellois stipule que :

« Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, (...)

Soulignant que le but premier de ce travail de décolonisation de l'espace public n'est pas de faire disparaître tout le patrimoine colonial, mais bien de déconstruire l'imaginaire raciste et discriminatoire qu'il véhicule, au moyen de différents outils tels que la contextualisation, la pluralité des mémoires, la création artistique, la muséification, etc. (...) demande au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

- (...) de mettre sur pied un groupe de pilotage comprenant des acteurs associatifs et des universitaires (enseignant-e-s, chercheur-e-s...) représentatifs de la diversité bruxelloise, chargé : de formuler, à l'issue d'un dialogue inclusif, des propositions concrètes et sans exclusive à propos de la place et du traitement des vestiges coloniaux à Bruxelles (...)

- de mener en concertation avec les communes, dans le respect des compétences de chaque entité, notamment en ce qui concerne la gestion des voiries, des infrastructures et des monuments présents dans le patrimoine et les parcs, un travail sans exclusive ni *a priori* sur les vestiges coloniaux, au moyen de différents outils permettant d'intégrer la compréhension de ces vestiges et de l'histoire dans un combat global contre le racisme, les stéréotypes et les préjugés, ainsi que dans un travail de promotion de la pluralité des mémoires et de féminisation de l'espace public ; (...)

- d'ériger dans l'espace public des infrastructures ou des créations artistiques en hommage à des personnalités dont l'action véhicule des valeurs positives et illustratives de l'antiracisme, de l'anti-colonialisme, des droits humains ainsi que des droits des femmes, le choix de ces personnalités étant établi sur la base d'une participation citoyenne (...).

⇒ lisées à la gloire de Léopold II, il faut envisager des transformations radicales qui modifient complètement la vision du personnage et l'impact visuel du monument.

Pensez-vous qu'il serait bienvenu d'ériger à Bruxelles une statue figurative qui rende hommage à Patrice Lumumba?

Lumumba a déjà un square à Bruxelles et le mouvement décolonial qu'il a incarné au prix de sa vie ne se réduit pas à sa personne, mais je pense effectivement qu'il mériterait qu'on érige un monument en sa mémoire. Personnellement, ça m'irait bien qu'il s'agisse d'une statue figurative, cependant le débat sur la façon d'honorer sa mémoire est ouvert.

Peu cadré quant à son orientation et hétérogène dans sa composition associative et académique, le groupe de pilotage chargé de formuler des propositions au gouvernement ne risque-t-il pas de servir de caution pour un statu quo ou pour des solutions qui ne soient pas porteuses d'une décolonisation véritable ? Ne risque-t-on pas un encommissionnement de la demande de changement ?

La résolution parlementaire devrait permettre de baliser le travail et l'orientation du groupe de travail. Nous espérons qu'il ira plus loin et formulera des recommandations plus concrètes. Je pense qu'il reviendra à la société civile et aux parlementaires qui se sont impliqués pour l'adoption de cette résolution de contrôler l'action du gouvernement, de suivre ce travail et de vérifier qu'il arrive à bonne fin. Par ailleurs, la mise en place de ce groupe de travail ne doit ni empêcher la poursuite de visites

sation » mais sans préciser de quoi il s'agit et sans mentionner aucun responsable. De même, certains proposent aujourd'hui d'ériger dans le quartier royal un monument aux « victimes de la colonisation » sans que ce qui est visé soit très clair.

Qu'en pensez-vous ?

Lorsqu'il y a eu des meurtres, des pillages, des viols, etc. ce n'est pas qu'un système qui est en cause, il y a des acteurs et des responsables précis, identifiables, qui commettaient les actes, en bénéficiaient, etc. Pour ce qui concerne l'érection d'un mémorial aux « victimes de la colonisation », je trouve personnellement qu'il serait plus porteur de créer, comme le CMCLD le proposait déjà il y a une dizaine d'années, un institut pour la mémoire de la colonisation qui entretienne la recherche et le dé-



CC-SA-3.0-EMDEE

13 juin 2020, la statue du Général Storms maculée de rouge.

La commune d'Ixelles a confirmé son intention de retirer la statue.

« Contextualiser, ça ne peut se limiter au dépôt de plaques explicatives »

décoloniales, ni les contestations de monuments coloniaux sur le terrain, ni les communes de déjà prendre des initiatives pour décoloniser leur espace public. Bien au contraire, ce sont ces initiatives qui doivent nourrir le débat, tout cela doit avancer dans le même sens.

La résolution parlementaire fait référence aux « victimes de la coloni-

bat sur cette question, en partenariat avec les associations existantes. L'une des missions de cet institut pourrait être de documenter les crimes et d'identifier les victimes. Le CMCLD est régulièrement contacté par des personnes dont l'un des aïeux a été victime de la colonisation et qui voudraient en retrouver des traces. Un tel institut pourrait y donner suite. Par ailleurs, j'ajoute que les Congo-

lais, les Rwandais et les Burundais n'ont pas été que des « victimes » de la colonisation, mais qu'il y a notamment eu des résistances à celle-ci et des résistants.e.s. Il ne faudrait pas oblitérer leur souvenir et réduire la mémoire des colonisés à celle de simples victimes passives.

La résolution se termine par la décision d'organiser « un événement de commémoration des victimes de la colonisation et de célébration des liens qui unissent la Région à son héritage africain » (sic). Or, les liens historiques entre la Belgique et l'Afrique, c'est avant tout la colonisation. Dès lors, prétendre les célébrer en même temps que de rendre hommage à la mémoire des victimes n'est-il pas contradictoire ?

Comme je l'ai dit dans mon intervention au Parlement au moment de l'adoption de la résolution, cette formulation de la résolution, qui a suscité des incompréhensions, est malheureuse. La société civile afrodescendante bruxelloise sera consultée par le Bureau du Parlement avant la conception de cet événement et il faudra trancher s'il faut en faire un seul ou en faire deux distincts. Par ailleurs, dans notre esprit, nous ne concevons pas du tout la célébration de « l'héritage africain » de la région comme un hommage à son passé colonial. Il s'agit de mettre en



K. Soiresse présente le monument à Albert Thys (Cinquantenaire) sur lequel est posé la statue « Le Génie belge guidant le Congo ».

« La mise en place du groupe de travail ne doit pas empêcher les contestations de monuments sur le terrain »

lumière l'apport positif des Afrodescendants à notre société, en prenant ainsi le contre-pied de la déclaration de M. Francken (NVA) qui mettait explicitement en doute la « valeur ajoutée » apportée à notre pays par la diaspora congolaise.

Ce 30 juin vous avez été invité à la radio pour réagir aux regrets exprimés par le roi Philippe pour les « blessures du passé ». Cela a valu à la direction de la RTBF de se voir reprocher cette invitation sur base du fait que vous étiez d'origine togolaise et que cette place aurait dû être réservée à une personne d'origine congolaise. S'agit-il d'un événement purement anecdotique ?

Je ne veux pas polémiquer sur ce sujet, mais je ne pense pas qu'il soit insignifiant. En tant que citoyen, puis en tant que député régional Ecolo, je me suis impliqué sur la question de l'histoire coloniale belge et, avec mon parti, nous avons fait en sorte qu'elle trouve une place dans les accords de gouvernement. De par mon engagement personnel et politique, il me semble que j'étais donc parfaitement légitime pour intervenir publiquement sur ce sujet. J'ajoute que j'étais loin de monopoliser l'antenne ce jour-là, puisque la première invitée de la RTBF, que j'ai croisée dans le studio ce matin même, était Gladys Kazadi, députée cdH d'origine congolaise. Cette remise en cause de ma

légitimité pour participer à ce débat au nom de ma nationalité d'origine me paraît en outre une interprétation très particulière de la symbolique de la date de l'indépendance du Congo. Patrice Lumumba était un nationaliste, mais il n'était pas un ethno-nationaliste. C'était également un panafricaniste et, lorsqu'il termine son discours du 30 juin 1960 par « Vive le Congo indépendant et souverain! », c'est après avoir s'être exclamé « Vive l'indépendance et l'unité africaine! ». Cette remise en cause sur base de mon origine peut paraître un événement d'importance minime, mais je pense qu'elle exprime l'opposition entre des orientations profondément différentes entre des associations qui regroupent des Afrodescendants, et qu'au-delà elle trouve sa cause dans des intérêts particuliers de groupes particuliers. □

(1) Sortir du colonialisme, reconnaître ses crimes, in *Ensemble !* n° 91, p. 8.

(2) Doc. A – 192 – 2019 – 2020.

Léopold II must fall

Quelles sont les attentes concrètes des associations mobilisées pour la décolonisation de l'espace public ? Nous avons sondé deux d'entre elles : le Collectif mémoire coloniale et lutte contre les discriminations et Intal.

Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

La résolution « relative à la décolonisation structurelle et inclusive de l'espace public bruxellois » (1) qui vient d'être adoptée par le Parlement bruxellois (lire p. 50) fait suite à plusieurs années de mobilisation d'associations qui ont porté ce débat. Nous avons demandé à deux d'entre elles de préciser leurs attentes par rapport au résultat de l'adoption de cette résolution. D'une part, le Collectif mémoire coloniale et lutte contre les discriminations (CMCLD) qui est notamment connu pour les visites guidées du patrimoine colonial qu'il organise régulièrement. D'autre part Intal, une association engagée pour le développement souverain des peuples et qui a – entre autres – pris activement part à la campagne pour la création d'une place Lumumba.

A lire leurs réponses, il apparaît que la question de la décolonisation de

sur ces sujets, suffira-t-il du vote de la résolution parlementaire pour que les autorités communales et régionales concernées donnent suite à leurs attentes ?

Ensemble ! : Quelle est votre attente principale par rapport au résultat concret de cette résolution d'ici la fin de la législature?

CMCLD : Cette résolution est un outil de plus pour réaliser l'indispensable travail de décolonisation des mentalités auquel nous nous sommes attelés depuis plusieurs années, sans attendre personne. Nous allons tenter de l'utiliser le mieux possible. Nous estimons que pour qu'elle soit efficace et tienne ses engagements, les résultats concrets de cette résolution doivent être, au moins : 1) d'établir formellement les responsabilités des commanditaires des actes coloniaux et des acteurs de terrain ; 2) d'épingler clairement les structures de discrimination et de racisme anti-Noirs, ceci afin de pacifier la société belge ; 3) d'aboutir à un calendrier clair pour la décolonisation

effective du Musée de Tervuren et notamment que la diaspora et les États africains concernés soient représentés dans la gestion structurelle de ce musée ; 4) d'aboutir à l'adoption d'une loi sur l'obligation de l'enseignement de l'histoire coloniale dans les écoles et universités ainsi qu'à la mise en œuvre des moyens matériels pour la diffusion de cette histoire. Les luttes décoloniales en Belgique démontrent cependant qu'il ne suffit pas simplement de textes de lois ou de résolutions pour que les choses changent. Il faudra nécessairement que la société civile, au travers de ses différentes organisations décoloniales, continue sa mobilisation pour



Article 3 : 74-75 Léopold II must fall
Des activistes d'Intal « contextualisent » une statue de Léopold II à Mons.

faire de cette résolution autre chose qu'un simple coup politique.

Intal : Nous soutenons cette résolution dont l'adoption par le parlement bruxellois, poussée par des acteurs de terrains, est un moment historique dans le processus de décolonisation entamé par la Belgique. Nous souhaitons principalement qu'elle aboutisse à un changement au niveau des noms des rues et des statues coloniales. Que celles qui rendent hommage à la colonisation soient placées dans des espaces éducatifs (tels que des musées) expliquant leur origine, c'est-à-

« Nous ne voulons pas d'une société qui rende hommage à des criminels comme Léopold II »

l'espace public n'est pas pour elles un but en soi, mais avant tout un moyen pour susciter une prise de conscience et un changement social plus larges. Les deux associations s'accordent pour juger qu'à court ou moyen terme, la statue équestre de Léopold II de la place du Trône devrait être déboulonnée et transférée dans un musée (l'une d'entre elles propose que, dans un premier temps cette statue fasse l'objet d'une « contextualisation » décoloniale artistique *in situ*). Elles se rejoignent également pour souhaiter l'érection d'une statue en l'honneur de Patrice Lumumba. Toutefois, en l'absence de nouvelles campagnes spécifiques

dire qu'elles ont été érigées à une époque où la colonisation était vue comme une grande réussite. Il ne s'agit pas de nier l'histoire mais, bien au contraire, de faire savoir qu'à une époque la colonisation a été racontée par l'Etat belge comme une action bienfaitrice. Nous sommes également favorables à ce que des noms de rues et de nouvelles statues commémorent les victimes de la colonisation et rendent hommage aux défenseurs de l'indépendance des colonies, comme cela a débuté avec la création du square Lumumba. Ces combattants de l'indépendance se sont battus pour la dignité de la population, pour la justice et des droits égaux pour tous. En cela, ce sont des modèles pour la population, qu'elle soit afrodescendante ou non.

A travers ces changements dans l'espace public, nous souhaitons notamment éclairer le contenu de la notion même de colonisation, qui est un mécanisme de domination économique, politique et militaire. Appréhender cette notion permet d'attirer l'attention sur le présent, à savoir des relations toujours inégales entre la Belgique et le Congo, le néocolonialisme, etc. A l'heure actuelle, les matières premières telles que le cobalt et le cuivre du Congo sont un enjeu pour des États tels que la Belgique.

Que pensez-vous qu'il faille faire de la statue équestre de Léopold II située place du Trône ?

CMCLD : Nous pensons qu'il faut aborder le sort de cette statue emblématique dans le temps. Car il ne s'agit pas seulement de la question de la déboulonner ou de la garder. Il s'agit, quoique l'on fasse, d'atteindre l'objectif important de la décolonisation des mentalités en passant par celle des espaces publics. Durant un premier temps, il faudra stimuler le débat (y compris autour de cette statue) sur les actes, la responsabilité et la personne de Léopold II. Parallèlement, il faudra réaliser un travail de contextualisation de la statue, par exemple par la pose d'une plaque avec un texte explicatif, mais aussi par l'intervention d'artistes décoloniaux qui, par un travail efficace et visible feront clairement un contrepied au message initial véhiculé par

la statue. Plusieurs idées ont déjà été évoquées ces dernières années à ce sujet. Par exemple : transformer le socle sur lequel est posée la statue en un sarcophage, illustrant les morts du colonialisme sous L'État libre du Congo et couper une main à Léopold II ; entourer la statue d'autres statues de personnes essayant de la déboulonner, pour expliciter le fait que la statue est l'objet de conflits dans notre société aujourd'hui, etc. Dans un second temps, qui sera défini par un état de décolonisation suffisamment poussé de l'opinion publique, il s'agira alors de déplacer et/ou de déboulonner carrément cette statue, mais cette fois-ci comme une étape d'un processus décolonial consenti par la majorité de la société après l'éclairage sur le fait colonial et ses acteurs majeurs, dont Léopold II.

Intal : Cette statue de Léopold II ainsi que celles d'autres dignitaires du régime colonial doivent être déplacées dans des espaces éducatifs (tels que des musées) afin que la population puisse développer sa connaissance du passé colonial de la Belgique. Les milliers de personnes rassemblées en juin à Bruxelles, à Anvers, à Gand et à Liège au cri de *Black Lives Matter* réclamaient également que notre espace public – à travers ses rues et ses places – raconte enfin la société que nous voulons : une société égalitaire et solidaire qui rend hommage à des

plus que cela faisait déjà partie des revendications que nous portons en 2018 pour la création de ce square, de concert avec d'autres organisations, lors des négociations avec la ville de Bruxelles. Nous demandons non seulement l'érection d'une statue en hommage à Patrice Lumumba à cet endroit mais aussi, là ou ailleurs, de statues rendant hommage à ses deux compagnons Joseph Okito et Maurice Mpolo, ainsi qu'à tou.te.s les combattantes et combattants de l'indépendance du Congo.

Intal : Oui, l'indépendance du Congo est le fruit d'un large mouvement, composé de grands militants comme Patrice Lumumba, qui relayait la volonté d'indépen-

Avril 2018, mobilisation pour une place Lumumba.



« Nous demandons l'érection d'une statue en hommage à Patrice Lumumba »

combattants de la liberté et de l'égalité comme Patrice Lumumba et non une société capitaliste, raciste et nostalgique du passé colonial, qui rend hommage à des criminels comme Léopold II – responsable de la mort de 5 à 10 millions de Congolais, entre 1875 et 1908 et, en Belgique, de la répression dans le sang de gens qui se sont battus pour l'adoption de lois sociales.

Êtes-vous favorable à l'érection d'une statue figurative en hommage à Patrice Lumumba (par exemple sur l'actuel square Lumumba) ?

CMCLD : Bien évidemment, d'autant

dance de la population subissant les coups, les humiliations, la ségrégation et le travail effréné pour des salaires de misère. Au Congo, mais aussi ailleurs en Afrique (Ghana, Sénégal, Mali...), beaucoup se sont battus, parfois au prix de leur vie, pour mettre fin à la colonisation. Lumumba est un véritable symbole de la lutte pour la justice. Une telle statue contribuerait à entretenir leur mémoire et à soutenir les aspirations de la jeunesse en Belgique à vivre dans une société égalitaire et solidaire. Nous souhaitons qu'il ne s'agisse pas d'une statue abstraite, comme certains l'ont proposé, mais une statue figurative qui incarne Lumumba pour le public et lui donne une image de cet homme juste, honnête et combatif. □

(1) Doc. A – 192/1